



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 250715 _008

OBJET : FINANCES : REPRISE D'UN MATERIEL ROULANT – CHARGEUSE PELLETEUSE

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE QUINZE JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Michel NEEL – René GRANGE à Marie-Christine BERTHOLLET – Thierry PONCHON à Annie CHAPUIS – Nathalie JOUBAND à Christine MONTAGNY – Isabelle POULARD à Aline CIZERON – Cyril D'IPPOLITO à Maryvonne MOUNIER – Mickael HATRON à David BOURKAIB – Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Secrétaire élu pour la session : Michel NEEL

La commune de Chazelles-Sur-Lyon est propriétaire d'un certain nombre de véhicules, engins roulants, matériel divers et mobiliers qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre aux services techniques d'exercer leur activité.

La commune procède régulièrement au remplacement de ces engins lorsque leur âge ou état de vétusté ne permet plus d'assurer leur réparation.

Tel est le cas de la chargeuse pelleteuse JCB 3CX 2007 qui doit être remplacée par une nouvelle chargeuse pelleteuse JCB 3CX avant le 3 octobre 2025.

Suite à une mise en concurrence dans le cadre d'un marché à procédure adaptée publié le 28 mars 2025 afin d'acquérir une chargeuse pelleteuse avec reprise de l'ancien engin, le marché a été attribué à la société LYOMAT SA sise 12 chemin de la Lône – CS 7005 à PIERRE BENITE (69491).

Dans le cadre de cette acquisition, le fournisseur, la société LYOMAT SA a accordé à la commune une reprise de l'ancien matériel à hauteur d'un montant de 12 500 € HT.

Cette recette sera encaissée sur l'article 775.

La décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur dépasse 4 600 € revient au Conseil municipal.

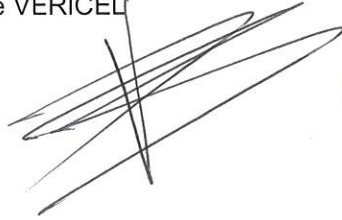
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accepter la reprise proposée par le fournisseur pour un montant de 12 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette reprise et engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,
Michel NÉEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250715-250715_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 22/07/2025

